



D.2017.10.04.9.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Octobre 2017

9 - COMMUNICATION**9.3 - Partenariat et convention entre Tisséo-collectivités (SMTC) et l'association Surfaces organisatrice du programme photographique de la Résidence 1+2. Approbation et autorisation de signer la convention n° 2017-1078**

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X	X (M. Lafon à partir de 10h32)	
BRIAND Sacha	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h15)
CARNEIRO Grégoire	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h25)
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'à 10h45)	X(Absent excusé à partir de 10h46)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Grass à partir de 10h30)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Del Borrello à partir de 10h45)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à partir de 11h10)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Monsieur le Président expose que dans le cadre du programme photographique Résidence 1+2, trois photographes Diana Lui, Alice Lévêque et Léa Patrix seront exposés aux Abattoirs (05-27 novembre 2017) et au Quai des Savoirs (26 et 27 novembre 2017). En vue de valoriser la manifestation et ses accès en transports en commun auprès du grand public, il a été envisagé d'établir un partenariat entre l'association Surfaces et Tisséo-Collectivité (SMTC).

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

Aussi, Tisséo-collectivités (SMTC) s'engage à assurer (...) :

- **la diffusion d'un message sonore sur le réseau métro Tisséo** **COUT NUL**

Tisséo-collectivités (SMTC) s'engage à autoriser la diffusion d'une annonce sonore sur les lignes A et B du réseau Métro du 13 au 25 novembre 2017. Dans ce cadre, l'association Surfaces s'engage à assurer la réalisation d'un spot audio (par le prestataire de son choix) et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

Le texte de l'annonce sonore devra impérativement être validé par Tisséo-collectivités (SMTC) avant son enregistrement et renseigner les usagers sur l'accès en transports en commun à la manifestation.

- **la mise à disposition de titres de transport** **NON-RECETTE : 1 072€ TTC**

Afin de faciliter le déplacement des artistes et des membres de l'association, Tisséo-collectivités (SMTC) s'engage à mettre à la disposition de l'association 80 titres 10 déplacements.

En contrepartie, l'association Surfaces s'engage à assurer (...) :

- la visibilité du logo de Tisséo-collectivités (SMTC) sur l'ensemble des supports de communication de la manifestation ;
- la mise à disposition des fichiers des 3 photographies issues de l'édition 2017 de la Résidence 1+2 (mention obligatoire du © du photographe concerné et de la mention : « Résidence 1+2/Toulouse). Utilisations limitées à des espaces sans achat d'espace (publicité exclue) ;
- la mise à disposition pour Tisséo-collectivités (SMTC) de 10 exemplaires du coffret d'ouvrages (collection Toulouse) publié aux éditions Filigranes ;
- la mise en place d'une visite guidée de l'exposition 1+2 au Musée Paul-Dupuy en octobre-novembre 2017 en présence des photographes et du directeur artistique de la Résidence 1+2 (date à réserver).
- La réalisation d'une carte interactive sur le site de Tisséo-collectivités (SMTC) avec 50 points d'intérêt.

La convention prendra effet à compter de sa signature par la dernière partie et prendra fin au plus tard le 27 novembre 2017.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

* *
*

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171009-20171004-9-3D- DE Date de télétransmission : 09/10/2017 Date de réception préfecture : 09/10/2017
--

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

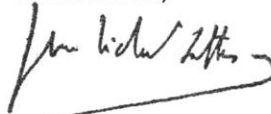
ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association Surfaces.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention avec l'association Surfaces.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

CONVENTION DE PARTENARIAT
n° 2017-1078

ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE dont le siège social est situé 7, esplanade Compans Caffarelli BP 11120 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par son Président Monsieur Jean-Michel LATTES dûment habilité à signer la présente, par délibération n° 2017.10.04.9.3 du 04 octobre 2017,

Ci-après désigné « Tisséo-collectivités (SMTc) »

ET

ASSOCIATION SURFACES situé 4, rue de la Balance, 31000 Toulouse représentée par son Président Monsieur Philippe Guionie, Président dûment habilité à signer la présente,

Ci-après dénommée « ASSOCIATION SURFACES »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre du programme photographique Résidence 1+2, trois photographes Diana Lui, Alice Lévêque et Léa Patrix seront exposés aux Abattoirs (05-27 novembre 2017) et au Quai des Savoirs (26 et 27 novembre 2017). En vue de valoriser la manifestation et ses accès en transports en commun auprès du grand public, il a été envisagé d'établir un partenariat entre l'association Surfaces et Tisséo-collectivités (SMTc).

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo-collectivités (SMTc) et de l'association Surfaces dans le cadre des actions organisées par cette dernière.

ARTICLE 2 - DIFFUSION D'UN MESSAGE SONORE SUR LE RESEAU METRO TISSEO (LIGNES A ET B)

Tisséo-collectivités (SMTc) s'engage à autoriser la diffusion d'une annonce sonore sur les lignes A et B du réseau Métro du 13 au 25 novembre 2017. Dans ce cadre, l'association Surfaces s'engage à assurer la réalisation d'un spot audio (par le prestataire de son choix) et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

Le texte de l'annonce sonore devra impérativement être validé par Tisséo-collectivités (SMTc) avant son enregistrement et renseigner les usagers sur l'accès en transports en commun à la manifestation.

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE TITRES DE TRANSPORT

Afin de faciliter le déplacement des artistes et des membres de l'association, Tisséo-collectivités (SMTc) s'engage à mettre à la disposition de l'association 80 titres 10 déplacements.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171009-20171004-9-3D- DE Date de télétransmission : 09/10/2017 Date de réception préfecture : 09/10/2017
--

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION SURFACES

- la visibilité du logo de Tisséo-collectivités (SMTC) sur l'ensemble des supports de communication de la manifestation ;
- la mise à disposition des fichiers des 3 photographies issues de l'édition 2017 de la Résidence 1+2 (mention obligatoire du © du photographe concerné et de la mention : « Résidence 1+2/Toulouse). Utilisations limitées à des espaces sans achat d'espace (publicité exclue) ;
- la mise à disposition pour Tisséo-collectivités (SMTC) de 10 exemplaires du coffret d'ouvrages (collection Toulouse) publié aux éditions Filigranes ;
- la mise en place d'une visite guidée de l'exposition 1+2 au Musée Paul-Dupuy en octobre-novembre 2017 en présence des photographes et du directeur artistique de la Résidence 1+2 (date à réserver).
- La réalisation d'une carte interactive sur le site de Tisséo-collectivités (SMTC) avec 50 points d'intérêt.

ARTICLE 5 – DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour la réalisation des manifestations précitées ; elle prendra effet à compter de sa signature par le dernier signataire et prendra fin au plus tard le 27 novembre 2017 sauf cas de résiliation prévue à l'article 7.

ARTICLE 6 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

ARTICLE 7 – RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention pourra être résiliée, par l'une ou l'autre partie, en cas de non-respect par l'une des parties des obligations contractées au titre des présentes constaté par acte extra-judiciaire, en cas d'annulation de la manifestation, ou en cas de force majeure.

ARTICLE 8 – LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en trois exemplaires originaux, le

Pour Tisséo-collectivités (SMTC)

Le Président,

Pour l'Association Surfaces

Le Président,

Jean-Michel LATTES

PHILIPPE GUIONIE